

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle



du 30 Mai 2015

PROCÈS VERBAL



1. SOMMAIRE

2. Formalités.....	3
Objet.....	3
Présence.....	3
Président, scrutateurs et secrétaire.....	3
Mise à disposition des documents.....	3
Ordre du Jour.....	4
3. Déroulé de la matinée.....	4
4. Résolutions mises au vote.....	4
1ère Résolution – Procès Verbal de l'AG 2014.....	4
2ème Résolution – Comptes Annuels, Rapport de Gestion et Quitus.....	5
3ème Résolution – Affectation des bénéfices.....	5
4ème Résolution – Approbation du rapport spécial.....	5
5ème Résolution – Élections d'administrateurs.....	6
6ème Résolution – Charte Réseau Enercoop.....	6
7ème Résolution – Pouvoirs au porteur :.....	7
5. Signatures.....	7

2. FORMALITÉS

Objet

L'an deux mille quinze, le samedi 30 mai à neuf heures trente,

Les sociétaires de la coopérative d'intérêt collectif ENERCOOP Languedoc-Roussillon, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n°532 532 702, dont le siège social est situé au Pôle entrepreneurial REALIS, 710 rue Favre de Saint-Castor, CS 17406, 34184 MONTPELLIER CEDEX 4, se sont réunis au Pôle entrepreneurial REALIS 710 rue Favre de Saint Castor à Montpellier, en Assemblée Générale Ordinaire.

Présence

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Feuilles de présence et liste des sociétaires admis au vote :

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/Emargement%20Tableau%201.pdf>

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/Emargement%20Tableau%202.pdf>

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les scrutateurs membres du conseil d'administration, permet de constater que les sociétaires présents ou représentés possèdent plus de 25% des droits de vote (100 votants sur 400 sociétaires).

Liste de pouvoirs apportés :

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/Pouvoirs.zip>

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer.

Président, scrutateurs et secrétaire

Monsieur Cédric DUPUY préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sont désignés comme scrutateurs :

Madame Sibylle JANNEKEYN

Monsieur Bruno HERAIL

Monsieur German YRAVEDRA comme Secrétaire

Mise à disposition des documents

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des sociétaires:

les lettres de convocation :

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/1%20-%20Lettre%20convocation.pdf>

La feuille de présence :

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/Emargement%20Tableau%201.pdf>

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/Emargement%20Tableau%202.pdf>

les pouvoirs des sociétaires représentés,

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/Pouvoirs.zip>

le rapport de gestion du CA sur l'exercice écoulé,

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.1%20-%20Rapport%20de%20Gestion%20exercice%202014.pdf>

le rapport et le rapport spécial du commissaire aux comptes,

[http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.3%20rapport%20commissaire%20aux%20comptes%20\(1\).pdf](http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.3%20rapport%20commissaire%20aux%20comptes%20(1).pdf)

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.3%20rapport%20sp%20c3%a9cial%20commissaire%20aux%20comptes.pdf>

le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/projet%20resolutions%202015.pdf>

le projet de comptes annuels

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.2%20-%20Comptes%20annuels.pdf>

Ordre du Jour

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV de l'AG précédente du 28 juin 2014

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/3%20-%20PV%20AGO%202014.pdf>

Rapport du conseil d'administration,

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.1%20-%20Rapport%20de%20Gestion%20exercice%202014.pdf>

Rapport du commissaire aux comptes,

[http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.3%20rapport%20commissaire%20aux%20comptes%20\(1\).pdf](http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.3%20rapport%20commissaire%20aux%20comptes%20(1).pdf)

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.3%20rapport%20sp%20c3%20a9cial%20commissaire%20aux%20comptes.pdf>

Approbation du bilan, compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31/12/14,

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/4.2%20-%20Comptes%20annuels.pdf>

Quitus au conseil d'administration de l'exécution de son mandat,

Affectation du résultat,

Pouvoirs pour dépôt et publicité,

3. DÉROULÉ DE LA MATINÉE

La présentation donnée lors de l'AG est disponible ici : http://prezi.com/p2k8luuqpdxp/?utm_campaign=share&utm_medium=copy&rc=ex0share ainsi que le programme complet

<http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/Programme%20et%20animations.pdf>

Le président de séance tient à remercier l'ensemble des sociétaires présents, ainsi que la Région Languedoc-Roussillon pour la mise à disposition du Pôle Entrepreneurial REALIS (<http://www.laregion-realis.fr/>) permettant la bonne tenue de l'Assemblée Générale.

Rapport sur la vie coopérative par Yves Alain LIENARD, avec notamment le renouvellement du conseil d'administration et la présentation des candidatures

Présentation du rapport d'activité 2014 :

Simon COSSUS pour les faits marquants et le pôle services et formation

German YRAVEDRA pour le pôle fournisseur

Guillaume MARCENAC pour le pôle production

Présentation des comptes par Simon COSSUS et des rapports du commissaire aux comptes (Florence GABRIEL)

Présentation des résolutions par Yves-Alain LIENARD

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les résolutions proposées. <http://archive.enercoop-languedoc.fr/AG/AG2015/projet%20resolutions%202015.pdf>

Le vote a lieu à bulletin secret pendant l'heure du déjeuner et est clôturé vers 14h.

Un repas convivial tiré du sac est partagé entre les sociétaires et leur permet de mieux faire connaissance, de s'informer au sujet des différents projets en cours, ainsi que d'accueillir les nouveaux sociétaires et membres du Conseil d'Administration.

Le président de séance communique les résultats des votes, et le président clôture l'Assemblée Générale.

4. RÉOLUTIONS MISES AU VOTE

1ère Résolution – Procès Verbal de l'AG 2014

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du Procès Verbal de la précédente Assemblée Générale du 28 juin 2014 approuve le PV d'AG.

Cette résolution permet aux sociétaires de confirmer ou de revenir sur les choix ayant été faits lors de la dernière

Assemblée Générale.

Votes : 124 OUI + 14 ABSTENTIONS

Cette résolution est acceptée.

2ème Résolution – Comptes Annuels, Rapport de Gestion et Quitus

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire Aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, faisant ressortir un bénéfice de 941€.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2014.

Cette résolution permet aux sociétaires de renouveler leur confiance dans le Conseil d'Administration et dans l'équipe de direction en validant le travail effectué lors de l'exercice passé.

Votes : 126 OUI + 12 ABSTENTIONS

Cette résolution est acceptée.

3ème Résolution – Affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce bénéfice, soit 941€ comme suit :

- réserve légale 141,15€
- réserve statutaire impartageable : 399,925€
- report à nouveau : 399,925€

Elle constate que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social, selon les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

Cette résolution permet de placer les bénéfices réalisés au cours de l'exercice 2014 en dotation des réserves légales et statutaires et au compte de report à nouveau pour consolider les fonds propres de la coopérative.

Votes : 130 OUI + 8 ABSTENTIONS

Cette résolution est acceptée.

4ème Résolution – Approbation du rapport spécial

Concernant le rapport spécial du Commissaire Aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.

L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire Aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce constate qu'une convention nouvelle est intervenue au cours de l'exercice 2014. L'Assemblée Générale approuve cette convention réglementée.

Cette résolution vise à approuver les prestations entre la coopérative et les membres de son Conseil d'Administration. Il s'agit ici de respecter la réglementation, notamment les points de transparence et d'éventuels conflits d'intérêts pouvant apparaître.

Votes : 130 OUI + 8 ABSTENTIONS

Cette résolution est acceptée.

5ème Résolution – Élections d'administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, conformément aux statuts et au tirage au sort ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2012 constate la sortie de plusieurs administrateurs :

collège A - porteurs : Cédric DUPUY et Enercoop(représenté par Julia MIGNACCA)

collège B - salariés : Simon COSSUS

collège E - partenaires et organismes d'appui : SGI (représenté par Sylvain GOINEAU) et Dorian LITVINE

L'Assemblée Générale constate également la sortie de l'Administrateur Suppléant, collège C - Consommateurs, M. Alexandre LOIZEAU.

Constatant que plusieurs sièges d'administrateurs sont vacants elle procède à l'élection en choisissant parmi les candidats suivants

Sont candidats à l'élection du CA :

Collège A - porteurs : Enercoop (représenté par Emmanuel SOULIAS) et par Dorian LITVINE

Collège B - salariés : Simon COSSUS

collège E - partenaires et organismes d'appui : CoopSoleil (représenté par Sylvie ANOI), SGI (représenté par Sylvain GOINEAU)

collège D - producteurs : Jean-Pierre BOUGUET

L'Assemblée Générale désigne les nouveaux administrateurs ou renouvelle ceux dont le mandat est arrivé à échéance. Il y a, à pourvoir pour cette année, 2 sièges dans le collège porteurs, 1 dans le collège salariés, 3 dans le collège producteurs, 2 dans le collège partenaires, aucun dans le collège collectivités, aucun dans le collège consommateurs.

Votes par candidat :

Enercoop : 122 OUI + 16 ABSTENTIONS

Isea Projects : 112 OUI + 2 NON + 24 ABSTENTIONS

Simon COSSUS : 124 OUI + 14 ABSTENTIONS

Sylvain GOINEAU: 114 OUI + 24 ABSTENTIONS

CoopSoleil : 122 OUI + 16 ABSTENTIONS

Jean-Pierre BOUGUET : 120 OUI +18 ABSTENTIONS

Cette résolution est acceptée.

6ème Résolution – Charte Réseau Enercoop

Cette résolution sera présentée à l'identique dans les 10 Assemblées Générales des structures du réseau Enercoop.

Dans le cadre de la construction du réseau de demain, un groupe d'administrateurs de chacune des structures (Groupe Inter-CA) a travaillé ensemble à l'élaboration d'une charte commune. Il s'agit d'une étape importante dans la structuration du réseau, à la fois en tant qu'exercice collaboratif réunissant toutes les structures existantes à ce jour, et en tant que formalisation explicite du projet commun poursuivi depuis l'origine.

Cette « charte projet », construite à partir de la charte de la première SCIC Enercoop, des statuts des coopératives existantes et de l'ambition partagée manifestée par les valeurs qui font vivre le projet Enercoop et constituent le cœur commun à toutes les structures du réseau.

Cette charte projet fournit un cadre durable qui alimentera à son tour des outils plus précis : chartes spécifiques à chacun des métiers, règles de fonctionnement du réseau, stratégies et plans d'action associés, qui seront autant de déclinaisons pratiques des principes essentiels rassemblés ici.

Votes : 130 OUI + 8 ABSTENTIONS
Cette résolution est acceptée.

7ème Résolution – Pouvoirs au porteur :

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Après l'Assemblée Générale, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et l'annexe) doivent être déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce, accompagnés du texte des résolutions adoptées lors de l'assemblée. De plus, les résolutions désignant les administrateurs doivent faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales et d'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

Votes : 132 OUI + 6 ABSTENTIONS
Cette résolution est acceptée.

5. SIGNATURES

Le président de séance
Cédric DUPUY



Le Directeur Général
Simon COSSUS

